

Montréal, le 23 janvier 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

Énergir, s.e.c. (Énergir) et les intervenants au dossier R-4018-2017

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2018 - Dossier de la Régie : R-4018-2017, Phase 1

Séance de travail portant sur le CASEP

Dans sa lettre du 11 janvier 2018 (pièce [B-0016](#)) déposée en suivi de la décision [D-2017-135](#), Énergir propose que la séance de travail sur le fonctionnement du compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) et de son avenir se tienne le 21 février prochain, de 9h à 17h, à la salle Flamme bleue de son siège social situé au 1717 rue du Havre à Montréal.

La Régie retient la proposition d'Énergir et fixe la date du 21 février 2018 pour la tenue de la séance de travail sur le CASEP, laquelle se tiendra à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.